

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission des finances, du budget, de la fonction publique,
des relations extérieures et des affaires générales**

**RÉUNION DU
JEUDI 14 MARS 2002**

SOMMAIRE

QUESTIONS ORALES

de M. Benoît Cerexhe (F) à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, concernant "la diffusion par internet des programmes de Télé-Bruxelles, dans le cadre de la promotion nationale et internationale de l'image de Bruxelles".

(Orateurs: M. Benoît Cerexhe, Mme Magda De Galan et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

de Mme Dominique Braeckman (F) à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique, et Guy Vanhengel, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des finances, du budget, de la fonction publique et des relations extérieures, concernant "l'accessibilité des sites internet régionaux aux aveugles et malvoyants".

(Orateurs: Mmes Dominique Braeckman, Magda De Galan et M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique).

Présidence de Mme Magda DE GALAN.

- La réunion est ouverte à 14h15'.

QUESTIONS ORALES

La diffusion par internet des programmes de Télé-Bruxelles, dans le cadre de la promotion nationale et internationale de l'image de Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe .- Monsieur le Ministre-Président, dès le mois d'octobre je vous avais déjà interrogé sur le même sujet. A l'époque vous aviez fait de belles promesses, qui n'ont pas été tenues.

Fondée en 1985, Télé-Bruxelles se définit comme une chaîne d'information régionale à caractère européen. Hélas, sa diffusion reste toujours limitée aux seules dix-neuf communes de la Région bruxelloise, la privant ainsi d'un nombre important de spectateurs potentiellement intéressés par les émissions et informations y diffusées. Sous la législature précédente, diverses idées furent d'ailleurs émises, dans cette enceinte et au sein de la Commission communautaire française, pour imposer une diffusion hertzienne de Télé-Bruxelles.

Au début de cette législature, en novembre 1999, votre prédécesseur M. Jacques Simonet, annonçait que dans le cadre de la politique de promotion de l'image nationale et internationale de la Région bruxelloise, les journaux de Télé-Bruxelles et de TV-Brussel, le pendant néerlandophone de la première, seraient à l'avenir visibles sur l'Internet. A la même époque, le Ministre-Président de notre Région débloquait des fonds (1,9 million BEF) en vue de réaliser ce qui fut qualifié de "première francophone".

Le Ministre-Président du gouvernement régional assurait même: "La diffusion sur le Net d'informations spécifiquement bruxelloises constitue un élément essentiel au rayonnement de la Région. Elle permet aux deux télévisions locales d'entrer de plain-pied dans l'ère de la télévision sur le Net". Dès le 1^{er} octobre... 2000, les télévisions locales auraient donc dû diffuser leur JT sur l'Internet.

En octobre 2001, je vous interrogeais pour savoir où nous en étions dans la réalisation de ce projet. A cette époque, vous nous affirmiez que la concrétisation de ces projets verrait le jour très prochainement - et pour janvier 2002 au plus tard - et concomitamment pour les deux chaînes de télévision régionale bruxelloises, Télé-Bruxelles et TV-Brussel.

Quatre mois plus tard, je souhaite vous interroger, M. le Ministre-Président, pour en connaître un peu plus sur le niveau de concrétisation des projets. Il est apparu en effet que TV-Brussel avait commencé depuis le début de cette année à diffuser ses émissions par Internet. Or, Télé-Bruxelles, elle, attend toujours de pouvoir bénéficier de ce service.

Qu'est-ce qui justifie ces nouveaux retards? Pourquoi ces différences de traitement entre les deux chaînes de télévision régionales? Pour rappel, TV-Brussel bénéficiait déjà de la possibilité de diffusion au-delà des frontières régionales, de par

ses accords avec la VRT. Son arrivée sur le Net était, pour elle, moins urgente qu'elle ne l'est pour la chaîne francophone, toujours interdite de diffusion extra-bruxelloise.

Je remercie le Ministre-Président pour les réponses qu'il apportera à ces questions et pour les nouvelles promesses qu'il pourra me formuler aujourd'hui.

La Présidente .- Nous sommes tous attentifs à cette question. Plus large est la diffusion, meilleure sera la communication entre les diverses parties du pays. Les Bruxellois aussi, lorsqu'ils quittent la Région, aiment à avoir quelques échos.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je ne promettrai rien d'autre que de faire de mon mieux dans ce dossier. Les faits sont parfois plus puissants qu'un Ministre-Président. Je manifeste la même impatience que M. Benoît Cerexhe et, à la limite, je me réjouis de son intervention. J'informe l'honorable membre que si le dossier a encore pris du retard, celui-ci avance malgré tout.

D'ailleurs vous avez pu le constater puisque des tests sont en cours sur le site Internet <http://www.tv-brussel.VGC.irisnet.be>, raison pour laquelle vous m'interpellez aujourd'hui et qui selon votre interpellation, marque une différence de traitement entre les deux chaînes de télévision régionales.

Il n'en est rien évidemment. Il y a des gens qui courent plus vite que les autres, même s'il ont les mêmes équipements sportifs. Les retards peuvent s'expliquer de manière générale par le nombre important des intervenants techniques. Comme je vous l'avais expliqué auparavant, le projet intéresse les deux télévisions car elles y voient toutes deux la possibilité d'avoir accès à des infrastructures de télécommunications haut débit et multi-média de qualité mis à disposition par l'association momentanée Telindus-France Télécom dans le cadre du projet du Réseau Large Bande Irisnet.

Cela est toujours le cas et les deux télévisions sont traitées de manière équivalente par l'association momentanée, puisque Télé-Bruxelles est raccordé à IRISnet depuis que le site de la SDRB (rue Gabrielle Petit) est connecté. Télé-Bruxelles est sur le même site que la SDRB.

Le même matériel a donc été installé sur les sites des deux télévisions et les deux télévisions profitent de manière égale de la bande passante Internet et des serveurs mis à leur disposition par le Centre Informatique pour la Région Bruxelloise.

De son côté, TV-Brussel a cru bon de rendre accessible ce service de télé en ligne sur Internet par le biais d'un lien hypertexte alors que celui-ci est encore en test. Car il ne s'agit que de cela puisque la complétude du cahier de charges par l'association momentanée n'est pas encore achevée. Télé-Bruxelles de son côté a quelque semaines de retard mais qui me dit-on ne sont que le fait de la gestion du projet et non d'une quelconque différence de traitement.

Pour terminer et puisque cette question soulève chez vous un intérêt légitime que je partage, je me permettrais de vous avertir par courrier électronique dès que les premiers tests s'effectueront à Télé-Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe .- Je remercie le Ministre-Président a répondu même avec un peu d'humour à ma question. Par rapport à ce qui a été promis il y a plus d'un an par votre prédécesseur, il est temps d'avancer. Vous me dites qu'il y a un peu de retard de la part de Télé-Bruxelles par rapport à TV-Brussel. Il faut secouer un peu les responsables de Télé-Bruxelles pour faire avancer ce projet qui est un des éléments du rayonnement de Bruxelles au delà des dix-neuf communes. C'est pour cela que je me permets de revenir sur cette question.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- J'espère qu'en insistant auprès des responsables de Télé-Bruxelles, il y aura des avancées, mais je ne peux pas faire le travail à leur place.

- L'incident est clos.

L'accessibilité des sites internet régionaux aux aveugles et malvoyants.

Mme Dominique Braeckman .- Un site informatique peut être rendu accessible aux aveugles et aux malvoyants par une série de principes et de précautions relativement simples à respecter.

Rendre un site accessible aux aveugles et aux malvoyants est peu de chose comparé à la peine que ces personnes éprouvent souvent pour surfer sur Internet. C'est pour cette raison que dernièrement le ministre des Affaires sociales, M. Frank Vandenbroucke, et la commissaire du gouvernement à la Sécurité sociale, Mme Greet van Gool, ont décidé de rendre leurs sites accessibles aux aveugles et malvoyants. Leurs sites ont été examinés par des spécialistes expérimentés, notamment des aveugles et des malvoyants, de l'organisation "Blindenzorg Licht en Liefde". L'examen étant probant, ces sites peuvent aujourd'hui arborer le label BlindSurfer que décerne cette organisation. Cela signifie que les aveugles et les malvoyants peuvent visiter ces sites sans problème et y consulter les informations.

Les choses ne s'arrêtent pas là. Tant le Ministère des Affaires sociales que les parastataux placés sous leur tutelle rendront également leurs sites accessibles (Institut national d'Assurance Maladie-Invalidité, Office national de Sécurité sociale, ...). Ces parastataux suivront au plus tôt les recommandations de façon à pouvoir obtenir eux aussi le label BlindSurfer.

Dès lors, je me permets d'interroger le Ministre-Président, compétent pour l'informatique régionale et le CIRB sur la possibilité qu'il voit de rendre les sites régionaux et para-régionaux accessibles aux personnes souffrant d'un handicap de la vue.

Pour étayer ma demande, je me permets de reprendre quelques extraits de la déclaration gouvernementale complémentaire d'octobre 2001: "*Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre l'Etat belge, les Communautés et les Régions relative à l'e-gouvernement, la Région Bruxelloise entamera une série d'actions pour atteindre les objectifs visés par ce projet. (...) La présentation de ces formulaires sur le portail sera conçue en fonction des attentes des citoyens, et non plus en fonction du découpage administratif actuel. (...) Les objectifs visés ici sont d'assurer la transparence administrative et de simplifier les rapports avec les institutions régionales, en remplaçant certaines démarches administratives par des échanges électroniques automatisés et en permettant d'effectuer ces démarches à domicile via le Web.*"

Le PRD lui-même met en avant la nécessité d'informer au mieux le public. Je me permets de citer un de ses objectifs: "*Assurer une information de qualité, qui soit complète, accessible, ciblée selon les intérêts des utilisateurs (investisseurs, particuliers, opérateurs publics, touristes, etc.) est une nécessité, vu la complexité des règles urbanistiques en vigueur.*"

La Région développera un système informatisé de repérage cartographique décrivant la situation existante de droit (PRAS, PPAS, PAP, RRU..) et les prescriptions réglementaires qui s'y rapportent. Toute personne potentiellement intéressée pourra ainsi consulter plus facilement les données concernant le terrain bruxellois."

Je pense donc que vu votre volonté de transparence, envers tous les publics, il convient de ne pas oublier les personnes souffrant d'un handicap visuel. Sachez que, pour rendre un site accessible, les conditions ne sont pas difficiles à remplir: il faut simplement veiller à substituer du texte aux éléments graphiques, donner de bonnes possibilités de navigation, simplifier et rendre les tableaux plus clairs, proposer des formulaires lisibles et aisés à compléter, etc.

Si ces exigences sont rencontrées, les aveugles et les malvoyants, grâce à leur appareillage adapté, peuvent consulter sans problème les informations figurant sur un site. Ils peuvent le faire notamment au moyen de toutes sortes de dispositifs, comme les programmes d'agrandissement, les réglottes braille, les synthétiseurs de la parole, etc. Ces dispositifs permettent de consulter plus aisément les informations lorsque le site est clair et bien ordonné. L'association "Blindenzorg Licht en Liefde" pourra mettre à votre disposition les conseils nécessaires à l'accessibilité.

Pour conclure, je me permets de reprendre la devise de "Blindenzorg Licht en Liefde": "*un site aisément accessible aux personnes handicapées, l'est pour tout le monde*". C'est un constat que nous faisons souvent lorsqu'il s'agit d'adaptations pour les personnes handicapées, tous nous pouvons en profiter, selon le principe de qui peut le plus, peut le moins.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des pouvoirs locaux, de l'aménagement du territoire, des monuments et sites, de la rénovation urbaine et de la recherche scientifique .- Je partage tout à fait vos préoccupations et n'ai

aucun problème par rapport à vos revendications légitimes. J'informe l'honorable membre que la question de l'accessibilité des sites Internet aux malvoyants et aveugles fait déjà partie des préoccupations du Centre Informatique pour la Région bruxelloise même si, il est vrai, il est impossible de garantir que tous les sites qui y sont hébergés soient aisément et immédiatement accessibles à ces personnes et respectent les quelques recommandations faites par le W3C (World Wide Web Consortium) dans le cadre de cette problématique.

Je ne peux d'ailleurs qu'abonder dans le sens de votre interpellation et je ne manquerai pas d'écrire au CIRB pour leur rappeler une nouvelle fois cette nécessaire préoccupation. Je peux également vous assurer que le marché qui a été attribué par le gouvernement pour la définition d'un nouveau site portail pour la Région comprend cette exigence d'accessibilité à tous les publics en ce compris les malvoyants.

Enfin, comme vous l'avez mentionné dans votre question, la Région s'est inscrite dans l'accord de coopération intergouvernemental e-gov qui spécifie l'usage des standards XML, standards qui établissent une séparation claire entre le format et les données, ce qui rend plus aisé le respect des normes d'accessibilité des sites Internet.

Mme Dominique Braeckman .- Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse. J'espère que nous aurons l'occasion de voir éclore des sites accessibles aux personnes connaissant ce type de handicap. Je suppose qu'il est inutile de déposer la même question au niveau des autres assemblées. L'information circulera entre vous. J'avais introduit cette question orale pour pouvoir la poser en séance plénière. Il se fait qu'elle a été reportée en commission. Je participe activement à d'autres commissions, mais à cause de ma question d'aujourd'hui dans cette commission dont je ne suis pas membre, je ne peux pas assister aux travaux de la commission de la Santé dont je fais partie.

La Présidente .- Cette question touche l'organisation des travaux parlementaires. Le Ministre-Président s'est engagé à donner un suivi. Pour ma part, je ferai l'écho dans les autres Assemblées en indiquant que la question a été posée. Je transmettrai la réponse du Ministre-Président. Si dans deux ou trois mois vous voulez connaître le suivi, je m'engage à ce que ce soit en séance publique. Donnons le temps au Ministre-Président d'avancer dans cette matière. Un grand public, défavorisé par la vue, ou par l'ouïe doit avoir accès aux technologies modernes. Le Ministre-Président avait il y a quelque mois la présidence européenne de tout ce qui touche à la technologie et à la recherche. Il se fera sans doute un devoir d'être également à la pointe de ce progrès.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 15h50'.

